

## **Question 1: Produits dérivés et Obligations**

Vous venez d'être nommé Chief Operating Officer (COO) de Cosmos Alternative Bank, une banque suisse agréée par la FINMA.

Cosmos Alternative Bank propose des mandats de gestion discrétionnaire et des services d'exécution à des clients privés, professionnels et institutionnels selon la catégorisation de la LSFIn.

Votre premier projet consiste à mettre en place un processus opérationnel pour traiter des Total Return Swaps (TRS).

Un TRS est un contrat dérivé OTC par lequel les parties s'engagent fermement à échanger à des dates précises, et pendant une certaine période, un paiement indexé sur le rendement total d'un actif financier contre un paiement fixe ou variable indexé sur un taux d'intérêt de référence plus ou moins une marge.

Bien que l'actif sous-jacent d'un TRS, appelé actif de référence dans le jargon, puisse être n'importe quel actif financier, les actifs sous-jacents les plus couramment utilisés sont les actions, les indices boursiers, les obligations, un portefeuille de prêts ou d'hypothèques.

Les TRS peuvent être négociés avec ou sans échange du montant notionnel du contrat entre les parties.

Erik, le CEO de la banque, vous informe que Cosmos Alternative Bank n'a jamais traité ce type de produits dérivés auparavant. Cependant, plusieurs clients institutionnels de la banque semblent très intéressés à utiliser ce dérivé OTC dans leur stratégie d'investissement. Par conséquent, cela pourrait être une nouvelle source de revenus pour la banque.

A l'heure actuelle, les TRS ne sont pas concernés par l'obligation réglementaire de compensation des transactions sur dérivés OTC. Par ailleurs, compte tenu de ses positions actuelles en produits dérivés, Cosmos Alternative Bank n'est pas soumise à des marges initiales. Seules des marges de variation sont requises sur les transactions en dérivés OTC.

- a) Erik explique que les TRS doivent d'abord être autorisés par le «comité des nouveaux produits» de la banque. Pourquoi cet instrument financier devrait-il d'abord être autorisé par ce comité? Mentionnez 4 arguments. (8 points)

b) Erik aimerait préparer un rapport complet pour les membres de ce comité. Dans ce contexte, il vous demande de répondre aux questions suivantes:

b1) Quelles sont les étapes clés d'une transaction sur un TRS (dérivé OTC) entre la banque et une contrepartie bancaire (dealer)? Expliquez l'objectif de chacune de ces étapes clés et les fonctions (employés) de la banque impliquées à chaque étape clé. (16 points)

b2) Quelle est l'infrastructure des marchés financiers (FMI) impliquée dans le processus de compensation des transactions sur dérivés OTC ? Quel est son rôle ? Quel type de risque est atténué avec l'existence de ce FMI ? Expliquez. (8 points)

b3) Quel est l'objectif des marges de variation si la banque traite des TRS avec une contrepartie bancaire? Comment sont calculées les marges de variation ? Quelle partie recevra les marges de variation ? Expliquez. (8 points)

b4) Quel est l'objectif des marges initiales si la banque traite des TRS avec une contrepartie bancaire? Quelle approche proposez-vous pour calculer la marge initiale afin d'atteindre cet objectif ? Expliquez. (8 points)

b5) Quelles sont les 4 étapes principales du processus d'appels de marge ? Quel est l'objectif de chacune de ces étapes ? Expliquez. (12 points)

Erik aimerait prendre un exemple pour expliquer aux membres du comité comment un TRS peut être utilisé dans la stratégie d'investissement des clients institutionnels. Il aimerait prendre l'exemple d'un client institutionnel qui détient un portefeuille répliquant le SMI (Swiss Market Index) et vend un TRS sur SMI.

Il explique qu'en vendant un TRS (appelé TRS payeur), le client paie le taux de croissance positif de l'actif de référence majoré de tous les revenus versés sur cet actif. En échange, le client reçoit un taux d'intérêt fixe (majoré ou diminué d'une marge) et le taux de croissance négatif de l'actif de référence.

c) Faites un schéma pour illustrer les flux de paiement entre le client et sa contrepartie si le client prend une position TRS payeur sur SMI. (12 points)